

## Au Conseil Intercommunal

### Préavis 03/2022 (législature 2021-2026)

Concernant une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de **CHF 10'000.00**

---

#### Membre du CoDir responsable :

M. Gérald GIRARDET, membre CoDir dicastère « Bâtiments & terrains »

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseiller-ère-s,

### Objet du préavis

Conformément à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des communes dont l'AISGE dépend, le CoDir vous soumet ci-après une demande de crédit supplémentaire destiné à couvrir les frais de locations (DDP), y compris les diverses charges d'exploitation, pour les portacabines du Centre de jeunes et ceux de la Classe S, non prévus lors de l'élaboration du budget de l'année en cours.

### Demande de crédits supplémentaires

1. Bâtiments de 6 portacabines **Centre de jeunes** aux abords du Collège Le Montant  
Surface des portacabines :  $14.685 \times 6.055 = 88,91\text{m}^2$   
Surface louée :  $16.685 \times 8.055 = 134,40 \text{ m}^2$  (ajout d'un mètre sur le pourtour du bâtiment)  
Facture de la Commune de Genolier : CHF 5'000.00/an
2. Bâtiment de 6 portacabines **Classe S** aux abords du Collège L'Oujon  
Surface des portacabines :  $14.685 \times 6.055 = 88,91\text{m}^2$   
Surface louée :  $16.685 \times 8.055 = 134,40 \text{ m}^2$  (ajout d'un mètre sur le pourtour du bâtiment)  
Facture de la Commune de Genolier : CHF 5'000.00/an

TOTAL du crédit supplémentaire : **CHF 10'000.00** pour l'année 2022

Le montant de ces locations seront dûment portées au budget 2023.



## Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité directeur de l' AISGE propose au Conseil Intercommunal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal

Vu	le <b>préavis 03/2022</b> concernant une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de <b><u>CHF 10'000.00</u></b>
Ouï	le rapport de la commission Gestion/Finances
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
<b>D é c i d e</b>	<b>d'adopter le préavis 03/2022</b> concernant une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de <b><u>CHF 10'000.00</u></b>

Ainsi délibéré par le CoDir AISGE le 9 mars 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR (Comité de Direction) :  
Le Président : Scott ADAMS  
La Secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

Annexes : Plans de situation des bâtiments